



ART
DE LA BANDE
DESSINÉE

19 NOVEMBRE 2025

Art de la bande dessinée

MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025, 14H30
AGUTTES NEUILLY



ÉDITO

PAR PAULINE TESTUT
Experte en art de la bande dessinée

Nombreux sont les lecteurs, de sept à soixante-dix-sept ans comme le veut l'adage, en Europe ou ailleurs, qui ont eu entre les mains ce livre objet qu'est l'album de bande dessinée.

Plus ou moins épais, et de formats divers, l'ouvrage de bande dessinée a pour objectif premier la distraction, le loisir, ou l'instruction. Du classique 46 pages format album au roman graphique, ce « neuvième art », basé sur l'interaction des mots et des images et ce que l'on a nommé plus tard « la narration séquentielle » a acquis ses lettres de noblesse. À l'instar du cinéma, considéré comme un art « populaire » à ses débuts, ce mode d'expression s'est développé, multiplié, et enrichi pour arriver à une incroyable diversité, tant au niveau scénaristique que graphique et plastique.

Apparue à la fin du 19ème, la bande dessinée est désormais définie comme un art contemporain : en témoignent la présence des œuvres originales, planches et dessins, dans de nombreuses structures publiques, et son émergence au sein du marché de l'art depuis les années 80. Plus récemment, la grande exposition au centre Beaubourg marque d'un fer de lance sa place bien établie, bien qu'encore trop timide selon certains, dans les musées publics, précédée par les initiatives des années passées du musée du Louvre, du Grand Palais (avec l'exposition Hergé en 2016), du musée Maillol (Exposition Uderzo en 2021), et bien d'autres.

Aussi, quelle émotion pour un amateur ou un néophyte de pouvoir avoir devant les yeux des œuvres des grands maîtres, et pas des moindres, que sont Hergé et Uderzo, ayant donné vie à deux des plus grands héros de bande dessinée franco-belges : Tintin et Astérix, avec deux planches originales d'exception. Des cours d'école, des salons particuliers aux bibliothèques, connus de tous et de tous les âges, ils sont les témoins d'une certaine mémoire collective. Dans l'écrin de la maison Aguttes, le spectateur sera ému devant la pureté de la ligne claire de Hergé et de ses encrages, et amusé par les mimiques des personnages d'Uderzo et son dessin fourmillant de détails, et l'enchérisseur chanceux se verra obtenir un vrai morceau d'histoire de la bande dessinée... Et d'histoire de l'art tout simplement.

CONTACTS POUR CETTE VENTE



Responsable du département

Sophie Perrine
+33 1 41 92 06 44
perrine@aguttes.com



Assistée de

Pauline Boddaert
+33 6 99 02 22 63
bd@aguttes.com

Experte

Pauline Testut
Experte membre de la FNEPSA
en art de la bande dessinée

Enchères par téléphone
Ordre d'achat

bid@aguttes.com

Relations acheteurs

Marie du Boucher
+33 1 41 92 06 41
duboucher@aguttes.com

Département Marketing
& Communication

Clémence Lépine
lepine@aguttes.com

Relations Presse

Anne-Sophie Philippon
pr@aguttes.com

Art de la bande dessinée

Aguttes Neuilly
164 bis, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-seine

Exposition sur rendez-vous

Jusqu'au mardi 18 novembre 2025

Vente aux enchères

Mercredi 19 novembre 2025, 14h30

AGUTTES

Président Claude Aguttes

Directeur général Philippine Dupré la Tour

Associés

Directeur associé
Charlotte Aguttes-Reynier

Associés

Sophie Perrine, Gautier Rossignol,
Maximilien Aguttes

Aguttes

(SVV 2002 - 209)

Commissaires-priseurs habilités
Claude Aguttes, Sophie Perrine,
Pierre-Alban Vinquant,
Jessica Remy-Catanese, Juliette Rode

SEINE OUEST

Commissaires de justice



SCANNEZ OU CLIQUEZ

L'ensemble des lots
est reproduit sur **aguttes.com**

PRÉCISION IMPORTANTE
À L'ATTENTION DES ENCHÉRISEURS

Les conditions et termes régissant la vente des lots figurant dans le catalogue sont fixés dans les conditions générales de vente figurant en fin de catalogue dont chaque enchérisseur doit prendre connaissance. Ces CGV prévoient notamment que tous les lots sont vendus « en l'état », c'est-à-dire dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de la vente avec leurs imperfections et leurs défauts. Une exposition publique préalable à la vente permettra aux acquéreurs d'examiner personnellement les lots et de s'assurer qu'ils en acceptent l'état avant d'enchérir. Les rapports de condition, ainsi que les documents afférents à chaque lot sont disponibles sur demande.

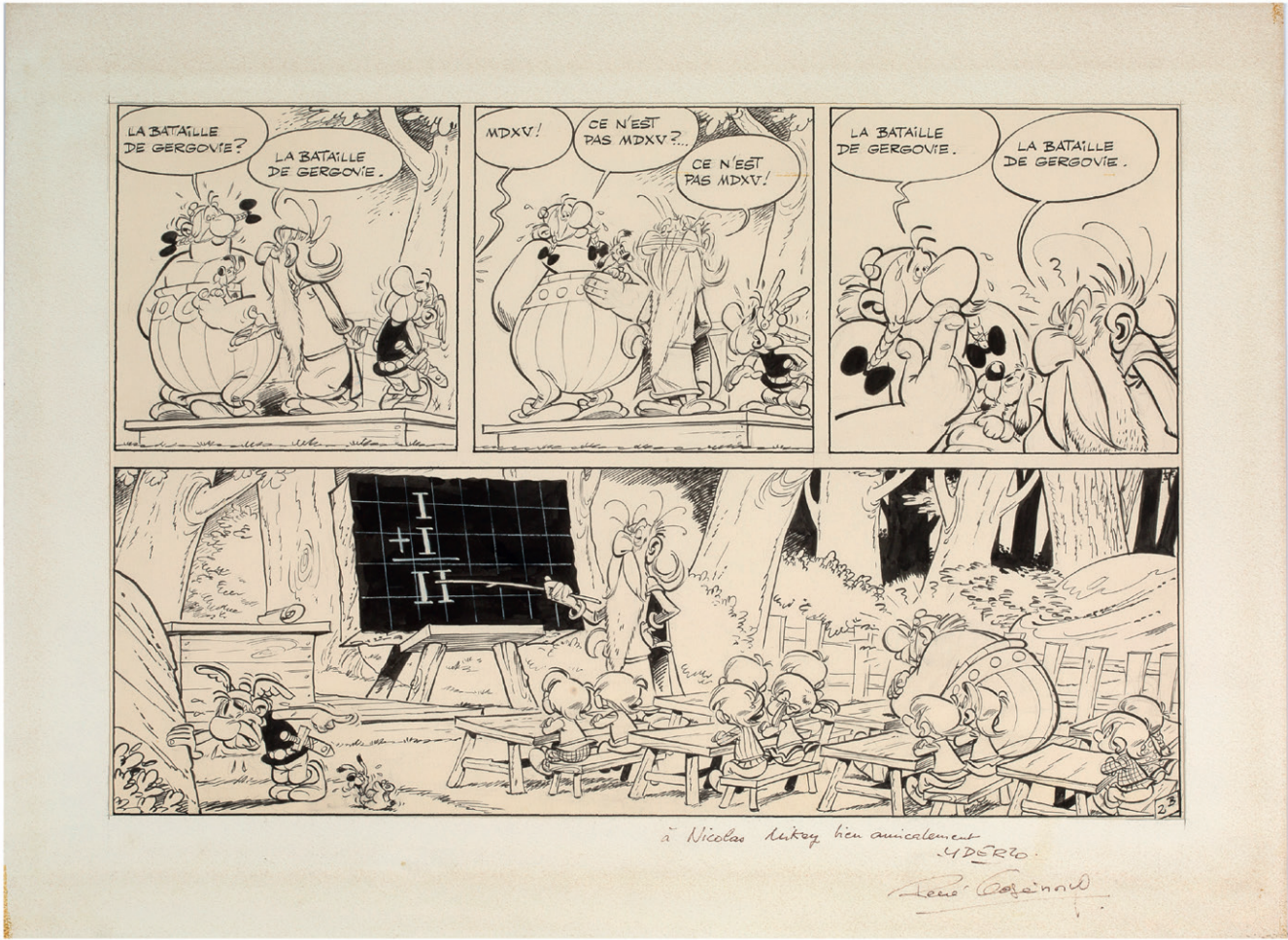
Nous attirons votre attention sur les lots précédés de +, °, *, □, #, ~, = pour lesquels s'appliquent des conditions particulières visibles en fin de catalogue.

Pour le lot précédé du symbole =, Aguttes se réserve le droit de demander aux potentiels enchérisseurs de verser une caution avant le 18 novembre 2025 à 18h, ainsi que toutes autres garanties et/ou références bancaires, dont Aguttes aurait besoin, à son entière discrétion. Les clients doivent contacter Aguttes en amont de la vente et au plus tard 3 jours ouvrés avant le jour de vente afin que Aguttes puisse vérifier les garanties financières fournies. Les dépôts de garantie sont à effectuer en euros par virement ou carte bancaire sur <https://www.aguttes.com/depot-caution>.

Si l'enchérisseur n'est pas adjudicataire lors de cette vente, Aguttes procédera au remboursement du dépôt de garantie, sans intérêts (sous réserve de tout droit de compensation), dans un délai maximum de 5 jours ouvrables après la vente. Les pertes engendrées par les variations des taux de change ou les frais bancaires liés à ces transferts ne sont pas à la charge de Aguttes.

Aguttes se réserve le droit de refuser de façon discrétionnaire les enchères d'un enchérisseur qui ne se serait pas préalablement manifesté en fournissant au préalable la caution et les garanties demandées par la législation.

ASTERIX® - OBELIX® - IDEFIX® / © 2025 LES EDITIONS ALBERT RENE / GOSCINNY - UDERZO



Nous sommes en 50 avant Jésus-Christ.
Toute la Gaule est occupée par les Romains...
Toute ? Non ! un village peuplé
d'irréductibles gaulois résiste encore
et toujours à l'envahisseur. Et la vie n'est pas
facile pour les garnisons de légionnaires
romains des camps retranchés de Babaorum,
Aquarium, Laudanum et Petibonum...

Introduction des albums d'Astérix

*1
UDERZO ALBERT (1927-2020)
Astérix, Rentrée Gauloise, planche 2B

Demi-planche issue d'un récit en deux pages scénarisé par René Goscinny et paru dans le magazine *Pilote* n°363 (*Spécial rentrée géant*) en octobre 1966, puis réédité plus tard en album aux éditions Albert René (Tome 32 de la série, intitulé « Astérix et La rentrée Gauloise », comprenant plusieurs récits jusque là inédits en albums) en 2003. Encre de Chine sur papier. Dedicacée et signée au passe-partout par Uderzo et signée également par Goscinny (dédicaces insolées).
Dim. : 28,5 x 44,5 cm

40 000 - 60 000 €

PROVENANCE
Collection René « Mickey » Nicolas, musicien et compositeur, pour le remercier de son travail d'orchestration de la musique du film d'animation *Les Douze Travaux d'Astérix* (1976).

L'essence même de l'humour de René Goscinny et du dessin virtuose d'Albert Uderzo

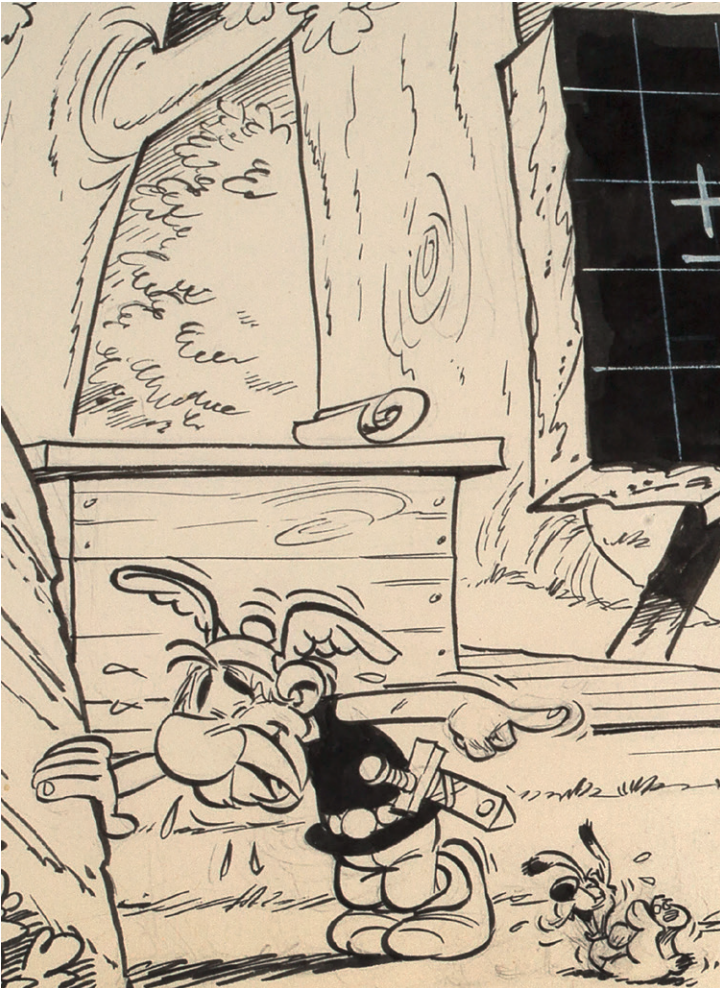


détail. ASTERIX® - OBELIX® - IDEFIX® / © 2025 LES EDITIONS ALBERT RENE / GOSCINNY - UDERZO

Cette planche, bien qu'appartenant à un récit plus développé, résume à elle seule l'essence de l'œuvre des deux artistes. Nous notons la présence des deux héros, Astérix, le vaillant guerrier-sort de « clown blanc » dont la force réside avant tout dans son intelligence, alliée à une fiasque de potion magique – et Obélix, son binôme et pendant, au fort potentiel comique, ayant gardé son âme et sa naïveté d'enfant mais pourvu malgré lui d'une force surhumaine. Enfin, Panoramix, incarnation de la sagesse et du savoir. Ce récit se situe au cœur de l'histoire du village résistant à l'envahisseur romain, et y ajoute une dimension intimiste en nous plongeant dans le quotidien des habitants : une salle de classe en plein air, où les élèves, qui ont été « capturés » par Astérix et Obélix et à qui on a imposé d'aller en cours, finissent par mettre Obélix en face de son ignorance.

La gaucherie d'Obélix, la sévérité de Panoramix et l'éclat de rire final d'Astérix et Idéfix de la dernière case, offrant un plan large sur la scène, condensent tout l'art narratif de Goscinny, avec un humour universel, usant de la répétition absurde (la Bataille de Gergovie se retrouve dans d'autres albums), très lié au monde de l'enfance, et qui se ressent aussi dans plusieurs de ses œuvres comme les aventures d'Oumpah-Pah ou celles du Petit Nicolas. Le mot latin MDXV (1515) est bien sûr un anachronisme, autre procédé utilisé régulièrement dans la série, allusion directe à la célèbre bataille de Marignan qui a été apprise par des générations d'écoliers français, tout comme l'utilisation du tableau noir et de la craie.

Le trait expressif et extrêmement maîtrisé d'Uderzo, son sens du mouvement, de la mise en scène, des postures, et des caricatures « à gros nez » sert parfaitement le récit et insuffle une grande vitalité aux personnages. Influencé par Disney, Pat Sullivan (*Félix le chat*), Calvo (*La bête est morte*), impressionné par Franquin, il développe son propre style, capable autant de grotesque et d'exubérance (maîtrisée) que de réalisme.



détail. ASTERIX® - OBELIX® - IDEFIX® / © 2025 LES EDITIONS ALBERT RENE / GOSCINNY - UDERZO

Astérix, fer de lance du magazine *Pilote* et fer de lance de la bande dessinée franco-belge

Le magazine *Pilote*, « le grand magazine illustré des jeunes » qui vise à moderniser profondément la presse jeunesse, avec une ligne éditoriale plus audacieuse et satirique, est créé en octobre 1959, entre autres par René Goscinny, Albert Uderzo, Jean-Michel Charlier, Raymond Joly, François Clauteaux...

Astérix y naît la même année : les auteurs souhaitant au départ adapter le roman de Renard, ils renoncent car l'idée est déjà prise par Jean Trubert. Ils vont alors se pencher sur l'histoire de France... Le succès est immédiat, avec 300 000 exemplaires vendus.

Ce récit, paru dans *Pilote* n°363, figure parmi d'autres séries d'importance comme Achille Talon (Greg), les Dingodossiers (Gotlib), Tanguy et Laverdure (récit plus réaliste où l'on retrouve aussi Uderzo au dessin, accompagné de Jijé), le Grand Duduche (Cabu)... et bien d'autres, qui occuperont un rôle central dans l'histoire de la bande dessinée francophone. Mais la place qu'occupe Astérix est particulière : en 1966, ses aventures sont déjà extrêmement populaires, adaptées à la radio et plébiscitées par des centaines de milliers de lecteurs. La « une » du 19 septembre de l'Express titre « Le phénomène Astérix » et l'année précédente, le premier satellite français a été baptisé du nom du héros. La série va être traduite et publiée dans de nombreuses langues. À la mort de Goscinny en 1977, Uderzo poursuit seul l'aventure, puis il passera la main au scénariste Jean-Yves Ferri et au dessinateur Conrad. En 2023, c'est avec un scénario de Fabcaro que le quarantième album, *L'Iris blanc*, paraît, pour un tirage de cinq millions d'albums... Un succès intergénérationnel qui témoigne de l'universalité culturelle de cette bande dessinée.



Photographie d'Albert Uderzo, 1973. © Gilles Desjardins / Wikimedia Commons – licence Creative Commons Attribution-ShareAlike 4.0 International (CC BY-SA 4.0).

BIBLIOGRAPHIE
Uderzo, L'irréductible – Entretiens avec Albert Uderzo.
Numa Sadoul, Hachette, 2001.



Couverture du magazine *Pilote* n°363 en octobre 1966. © Dargaud, 2025

=2
HERGÉ (GEORGES REMI, DIT – 1907-1983)
Tintin au pays de l'Or noir, planche originale

Encre de Chine, aquarelle bleue, gouache blanche, collage sur papier.
Planche 7 réalisée en 1939 et publiée en novembre 1939 dans *Le Petit Vingtième* (n°45) puis remaniée en 1948 dans le journal *Tintin* (n°7), avant d'être intégrée telle quelle à l'album édité en 1950 par Casterman.

Dim. : 53 cm x 37,6 cm

Légers décollements des cases remontées.
La feuille de fond (légèrement insolée) pliée horizontalement en son milieu, n'affectant pas les cases. Planche initialement recouverte de gouache correctrice (grattée) au niveau de la signature pour la publication en album.
La signature apparait dans la publication du journal *Tintin*.

300 000 - 500 000 €

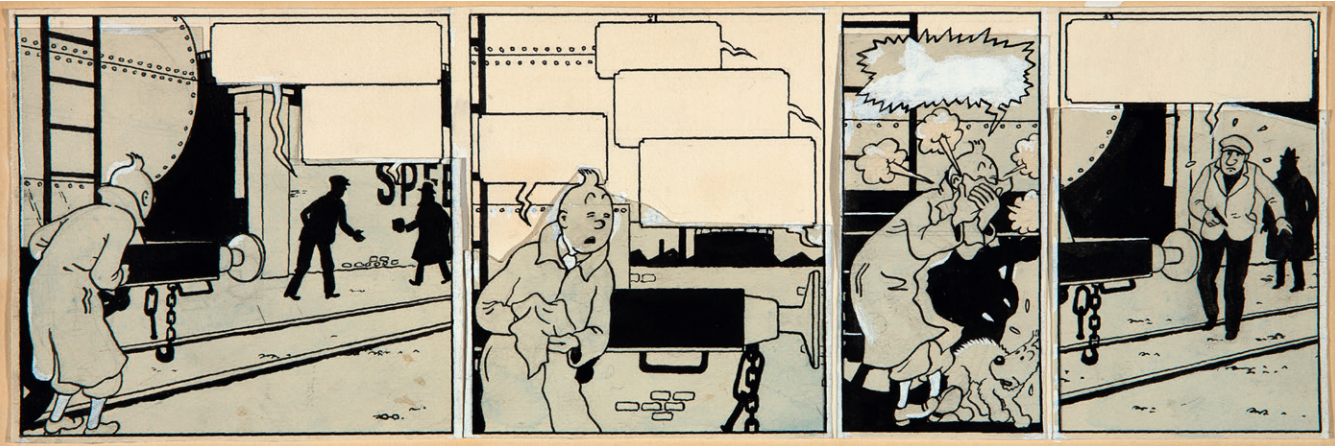
PROVENANCE
- Collection particulière
- Anciennement collection de Jacques Topor.



Histoire d'un album

Tintin, descendant du scoutisme (Hergé a été scout lui-même et travaillé avec les publications spécialisées, notamment avec les planches de Totor...) est un héros parfait : journaliste, reporter-justicier, il incarne l'intelligence et la morale. « D'abord moyen terme agissant de la lutte, arbitre et finalement allié du Bien, il finit par s'identifier complètement à celui-ci » (Numa Sadoul, *Tintin et moi*, Entretiens avec Hergé. Casterman, 2000). Voyageant au pays des Soviets, en Amérique, en Chine, il parcourt le monde en combattant les injustices. « L'Or noir », puis « Au pays de l'Or noir » est sa quinzième aventure. Elle est prépubliée en noir et blanc puis en trichromie du 28 septembre 1939 au 9 mai 1940 dans les pages du *Petit Vingtième* qui est le supplément hebdomadaire pour la jeunesse du journal *Le Vingtième Siècle*. Les premières planches sont conçues sous forme de trois strips. L'arrivée de la guerre va interrompre le travail d'Hergé pendant 8 ans. Il va reprendre complètement l'histoire à partir de 1948, accédant aux planches originales conservées en France par l'hebdomadaire *Cœurs Vaillants* qui avait également prépublié le récit : il va ensuite décalquer, adapter, redessiner, en partie ou non certaines cases de la version d'avant-guerre, parfois en modifiant le récit (en ajoutant le capitaine Haddock dans la nouvelle version de l'histoire par exemple) et en s'adaptant à une version plus grande du format. (Il est à noter qu'il y aura également une troisième version, publiée en 1971).

Cette deuxième version de l'aventure est prépubliée dans le Journal *Tintin* à partir du 16 septembre 1948, et s'achève en février 1950, avant de paraître en album chez Casterman en 1950. Hergé réutilise donc ici le dessin originel en découpant et re montant la planche, réutilisant ici toutes les cases. Le récit, qui subit donc plusieurs variations au gré des publications, prend place au Moyen-Orient, où Tintin et les Dupondt vont se rendre pour enquêter sur les traces d'un trafic d'essence frelatée.



détail (premières cases de la planche)

© Hergé/Tintinimaginatio – 2025

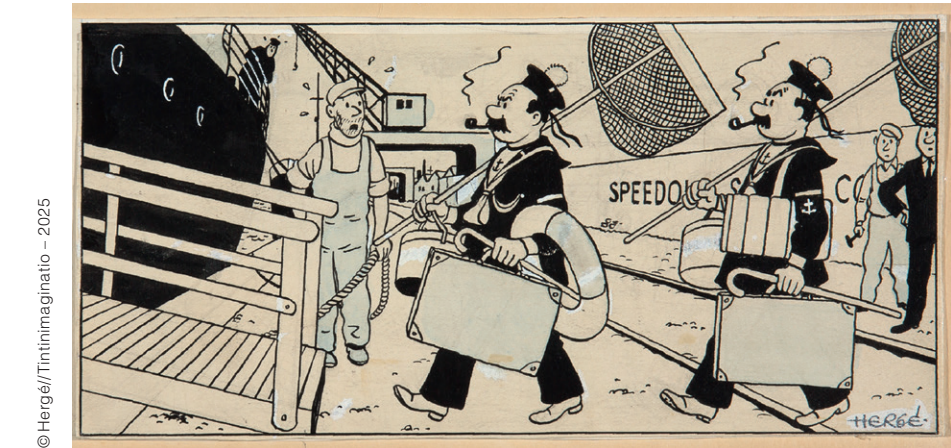
Saperlipopette !...
C'était un mirage !

Un mirage ?... Tiens ?... Je croyais
qu'on les avait supprimés !

Tintin au pays de l'Or noir, Hergé, éd. Casterman,
coll. « Tintin », 1950, t. 15, p. 19

Pour le scénario, Hergé s'inspire d'un attentat ayant bien eu lieu (Haïfa, été 1938). L'on sait qu'à la suite de sa rencontre avec Tchang, et l'album *Le Lotus bleu*, il se documente beaucoup plus pour ses albums, via des photos, articles de presse, livres et des faits d'actualité. Il fait ainsi voyager son lecteur dans un monde qui n'est pas complètement coupé du réel, bien au contraire. *L'Or noir* est ainsi un album à part car très intégré à la réalité historique de l'entre-deux guerres. Sur la planche 7, Tintin mène l'enquête sur les docks et surprend un échange suspect, puis embarque sur le navire *Speedol Star*, suivi par les Dupondt.

Les premières cases de la planche, aux encrages profonds et contrastés, nous montrent une scène de nuit qui alterne plusieurs points de vue, avec des personnages tapis dans l'ombre, dans une atmosphère de conspiration. La partie inférieure de la planche nous présente, comme pour contrebalancer l'aspect dramatique de la partie supérieure, un plan large sur le navire, l'arrivée de Tintin en bonne et due forme, puis l'embarquement des deux détectives à moustache les plus célèbres de la bande dessinée.



© Hergé/Tintinimaginatio – 2025

détail (embarquement des Dupondt)

Les Dupond et Dupont : l'ordre établi ridiculisé

Au départ appelés X 33 et X 33 bis, ces deux comparses présents dès la version couleur de *Tintin au Congo* (1946) étrangement similaires dans leur apparence mais sans lien de parenté, malgré leur noble profession de détective, accumulent de nombreuses tares : stupidité, maladresse, orgueil, ignorance... Nous retiendrons ici un défaut mineur, car presque attendrissant : le ridicule. Outils inépuisables au service du gag et du comique de situation, ils s'affublent régulièrement d'attirails carnavalesques « pour passer inaperçus », en l'occurrence, sur la dernière case de cette planche, concentré de burlesque, de tenues de matelots pour enquêter sur le navire. Il est à noter que *L'Or noir* est par ailleurs l'album où ils interviennent le plus souvent. Cette scène fait également écho à un autre passage de l'album, où ils sont cette fois ci affublés de maillots de bain démodés, en perpétuel décalage.

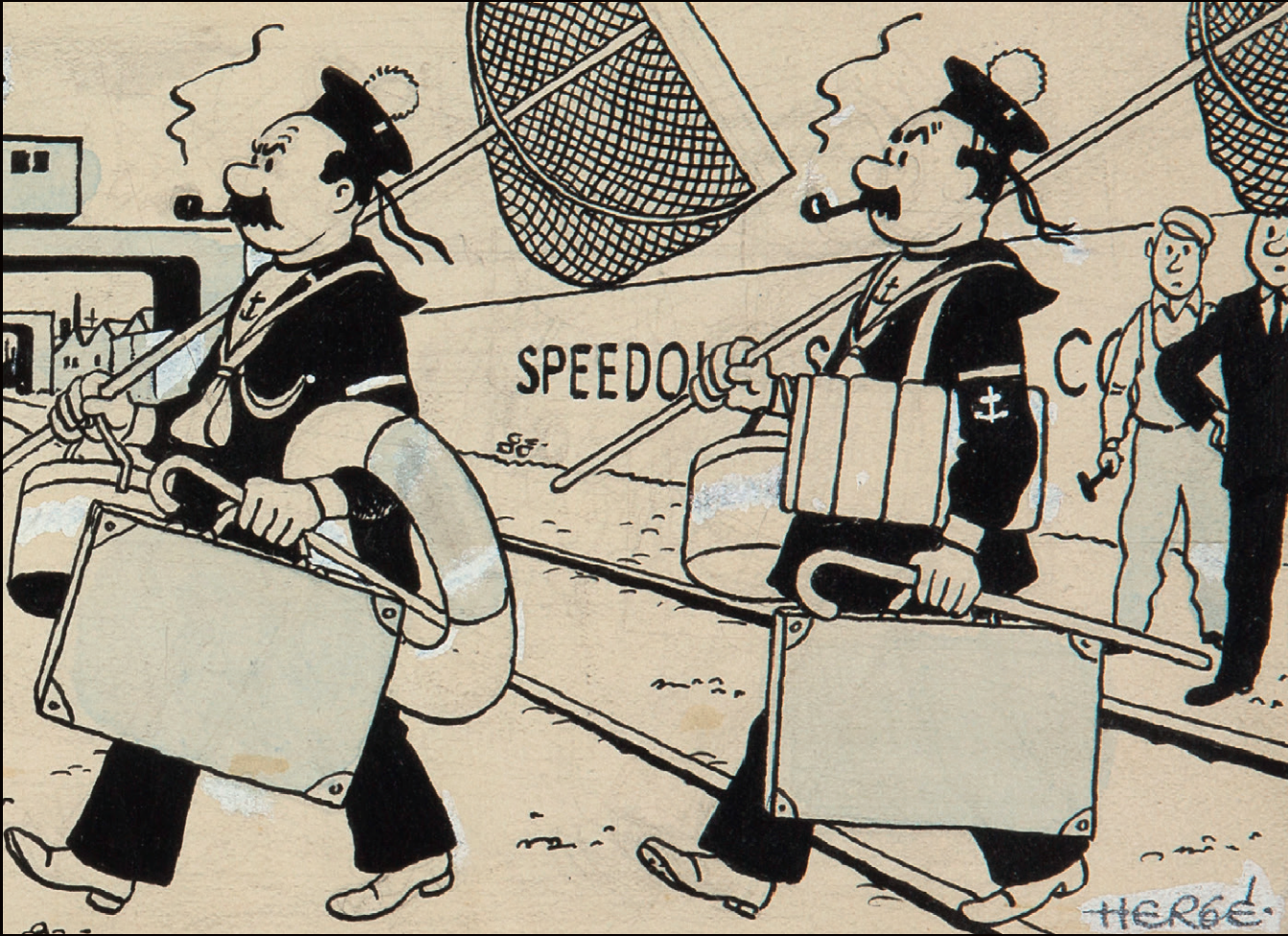
Tintin ou l'universalité de la ligne claire

Outre l'humour et l'aventure présents dans les récits d'Hergé, se détache une manière de dessiner extrêmement spécifique. Baptisée « Ligne claire », cette technique se caractérise par des encrages précis, des traits et des contours nets et ininterrompus, et permet un genre universel, un échange parfait entre dessin et écriture, formant un tout. L'apparente simplicité des visages (notamment celui de Tintin) permet également que le lecteur s'identifie plus facilement au personnage, sorte de « toile vierge » pour l'imagination.

Au départ influencé par Alain Saint-Ogan, Benjamin Rabier, Hergé découvre les comics américains tels ceux de Georges Mac Manus...et développe un style qui va influencer de nombreux auteurs et reste un repère majeur dans l'histoire de la bande dessinée, avec des adeptes comme Jacobs, De Moor et plus récemment des artistes comme Chaland, Clerc, Floc'h.... En 2019, Les Aventures de Tintin comptaient 270 millions d'exemplaires vendus, ce qui en fait l'une des bandes dessinées européennes les plus emblématiques et les plus populaires du XX^e siècle. Traduites dans une centaine de langues et dialectes, elles ont également fait l'objet de nombreuses adaptations au cinéma, à la télévision et au théâtre.

BIBLIOGRAPHIE

- *Tintin et moi*, Entretiens avec Hergé (Numa Sadoul, réédition Casterman – Éditions Moulinsart, 2025)
- *Hergé, Chronologie d'une œuvre*, Tome 5, 1943 - 1949, Philippe Goddin (Éditions Moulinsart, 2004)
- *L'Art invisible*, Scott Mc Cloud (Vertige Graphic, 1999)



détail

Moi, faire un virage pour un stupide
rimage?... Euh... Un rivage pour un rimage...
Non, un mirage pour un virage... Euh...
Enfin, jamais de la vie : je continue tout droit.

Tintin au pays de l'Or noir, Hergé, éd. Casterman, coll. « Tintin », 1950, t. 15, p. 23

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE À DESTINATION DES ACHETEURS

La SAS AGUTTES (« **AGUTTES** ») est un opérateur de ventes volontaires aux enchères publiques, déclaré auprès du Conseil des maisons de vente et régi par les articles L.321-4 et suivants du Code de commerce. En cette qualité AGUTTES agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'adjudicataire. Les présentes Conditions Générales de Vente (« **CGV** ») régissent les rapports entre AGUTTES et les enchérisseurs pour les ventes aux enchères publiques et les ventes de gré à gré organisées par AGUTTES. En participant à une vente aux enchères organisée par AGUTTES, y compris par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne, l'enchérisseur accepte d'être lié par les présentes CGV. En s'enregistrant pour participer aux enchères et/ou en enchérissant lors d'une vente, l'enchérisseur accepte d'être lié par les présentes CGV. Il lui est donc recommandé de les lire attentivement. Les CGV pourront être modifiées occasionnellement à la discrétion d'AGUTTES. Les Conditions Particulières de Vente relatives à une certaine vente et contenues dans le catalogue de vente peuvent également être modifiées par écrit et/ou oral par AGUTTES préalablement à la vente. Ces modifications seront mentionnées au procès-verbal de la vente. En tant qu'opérateur de ventes volontaires, AGUTTES est assujéti aux obligations listées aux articles L.561-2 14° et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qu'il est tenu de faire respecter.

I- LE BIEN MIS EN VENTE

MENTIONS PARTICULIÈRES DANS LE CATALOGUE

Les mentions particulières figurant dans le catalogue ont les significations suivantes :

- + Lots faisant partie d'une vente judiciaire à la suite d'une ordonnance du Tribunal Judiciaire assortis d'honoraires acheteurs à 14.40 %^{TTC} ;
- ° Lots dans lesquels AGUTTES ou un de ses partenaires a des intérêts financiers ;
- * Lots en importation temporaire : soumis à des frais de 5,5 %^{TTC} du prix d'adjudication pour les œuvres et objets d'art, de collection et d'antiquité (20 % pour les vins et spiritueux, les bijoux et les multiples), à la charge de l'acquéreur en sus des frais de vente et du prix d'adjudication. Ces frais peuvent être exonérés sur présentation de documents douaniers attestant que le lot a été réexporté hors Union Européenne dans les délais légaux et conformément aux nouvelles dispositions de la réforme de la TVA entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 ;
- ▢ Biens vendus sous le régime général de la TVA (sur la totalité) ;
- # Lots visibles uniquement sur rendez-vous ;
- ~ Lots fabriqués à partir de matériaux provenant d'espèces animales. Des restrictions à l'importation sont à prévoir ;
- = Lots dument identifiés et soumis à caution.

Description des lots : Les indications portées au catalogue réalisées par AGUTTES et son expert sont effectuées sur la base des éléments fournis et des connaissances existant le jour de la rédaction du catalogue. Seules les indications en langue française engagent AGUTTES. Elles peuvent faire l'objet de modifications ou de rectifications jusqu'au moment de la vente par écrit ou oral. Ces modifications seront consignées au procès-verbal de la vente, lequel aura force probante. Les traductions sont libres. Aucune autre garantie n'est apportée par AGUTTES, étant rappelé que seul le vendeur sera tenu à la garantie des vices cachés et à l'éventuelle garantie légale de conformité (exclue pour les biens d'occasion). Un certificat d'authenticité du lot ne sera disponible que si mentionné dans la description du lot. Les dimensions, poids et autres renseignements des lots sont donnés à titre indicatif avec une marge d'erreur raisonnable. Les conversions en unité impériale (*inches*) sont fournies à titre informatif et sont libres. Les restaurations effectuées à titre conservatoire, n'altérant pas le caractère original du lot, notamment en ce qui concerne l'ancienneté et le style, et n'apportant aucune modification au caractère propre du lot ne seront pas mentionnées dans le descriptif. L'absence d'indication d'une restauration, d'un accident, d'un manque ou d'un incident dans le catalogue ou les rapports de condition, n'implique nullement que le lot soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. Inversement, la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts. Seules les dispositions du catalogue pourront constituer un fondement valable à engager la responsabilité d'AGUTTES. Les déclarations ou promesses formulées oralement par un représentant d'AGUTTES mais ne figurant pas dans le catalogue ne sauront en aucun cas constituer un fondement valable à engager la responsabilité d'AGUTTES.

État des lots : Les lots sont vendus dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de la vente avec leurs imperfections et leurs défauts. Les lots étant des biens d'occasion, aucune garantie ne peut être offerte par AGUTTES concernant leur état. Il revient aux acheteurs potentiels de s'assurer personnellement de la condition de l'objet. Les références à l'état d'un lot dans un catalogue, une image, une description ou dans un rapport de condition (fourni à titre indicatif) ne pourront être considérées comme une description exhaustive de l'état dudit lot. Les descriptions, les rapports de condition, ainsi que les photographies des lots quant à leur état sont fournis uniquement à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas remplacer l'examen personnel du lot par l'enchérisseur préalablement à la vente dans les conditions mentionnées ci-après. Les rapports de condition et les photos seront envoyés sur demande et à titre indicatif.

Exposition des lots : Les enchérisseurs potentiels sont expressément invités à examiner personnellement les lots et la documentation disponible avant la vente lors d'un rendez-vous privé ou de l'exposition publique préalable à la vente afin de vérifier l'état des lots. Il leur est conseillé de se faire accompagner par un expert du secteur concerné par la vente pour apprécier de manière détaillée l'état des biens.

Reproduction des lots : Tous les défauts et imperfections des lots ne sont pas visibles sur les photographies des lots reproduites dans les catalogues, en ligne ou sur tout support de communication. Les photographies peuvent ne pas donner une image entièrement fidèle de l'état réel d'un lot et peuvent différer de ce que percevra un observateur direct (taille, coloris, etc.).

Estimations : Les estimations sont fondées sur l'état des connaissances techniques, la qualité du lot, sa provenance, son état et le cours du marché au jour de l'estimation. Elles sont fournies à titre purement indicatif et ne peuvent être considérées comme une garantie que le lot sera vendu au prix estimé. Les enchérisseurs sont informés que les estimations peuvent fluctuer en fonction des évolutions du marché et des caractéristiques particulières du lot.

Rapports de condition : Des rapports de condition, photos complémentaires et documents afférents aux lots sont disponibles sur demande jusqu'à 24 heures avant la vente. Ils doivent être consultés avant d'enchérir.

II- LA VENTE

Inscription à la vente

Important : le mode normal et prioritaire pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente.

À titre de service complémentaire, AGUTTES offre aux acheteurs potentiels d'autres moyens d'enchérir, moyennant une inscription préalable au plus tard à 18 heures le dernier jour ouvré avant la vente :

- **Par téléphone :** Toute personne aura la possibilité de s'inscrire auprès de bid@aguttes.com pour porter ses enchères à voix haute par téléphone pendant la vente. L'ordre devra avoir été communiqué par écrit, à l'aide du formulaire dûment rempli, de coordonnées bancaires, d'une copie de la pièce d'identité de l'enchérisseur et de son Kbis. AGUTTES accepte gracieusement de recevoir les enchères par téléphone. L'enchérisseur potentiel devra avoir reçu un mail de confirmation préalable de la part d'AGUTTES pour être appelé.
- **Sur ordre d'achat :** Toute personne aura la possibilité de transmettre des ordres d'achat à AGUTTES. L'ordre devra avoir été communiqué par écrit à l'aide du formulaire dûment rempli et de coordonnées bancaires, d'une copie de sa pièce d'identité. AGUTTES accepte gracieusement de traiter ces ordres. En cas de demande par mail à bid@aguttes.com, l'enchérisseur devra avoir reçu un e-mail de confirmation de la part d'AGUTTES. Aucun ordre illimité ne sera retenu. Si AGUTTES reçoit plusieurs ordres d'achat pour des montants d'enchères identiques sur le même lot, l'ordre le plus ancien sera préféré.
- **En ligne via les plateformes *Live* :** Toute personne aura la possibilité de s'inscrire auprès de diverses plateformes Live pour participer à distance, par voie électronique, aux ventes aux enchères. L'enchérisseur via le Live est informé que les frais facturés par ces plateformes seront à sa charge exclusive et s'additionneront à la commission d'achat. Les frais des plateformes sont habituellement les suivants* :
- 1,80%^{TTC} pour Drouot Digital,
- 3%^{TTC} pour Invaluable,
- 3%^{TTC} pour 51Bidlive,
- 3,60%^{TTC} pour Interenchères sur tous les lots (à l'exception des automobiles, facturés 48%^{TTC} par véhicule).

Procédure d'identification des enchérisseurs : Au regard de ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du

terrorisme (LCB-FT), les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès d'AGUTTES afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. AGUTTES se réserve le droit de demander, à son entière discrétion, à tout enchérisseur potentiel :

- personne physique, de justifier de son identité et personne morale, de fournir un extrait Kbis de moins de 3 mois (étant précisé que seul le représentant légal de la société ou toute personne dûment habilitée pourra enchérir),
- et, en tout état de cause, d'effectuer un dépôt et communiquer ses références bancaires ainsi que l'origine des fonds reçus au regard des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

Tous les lots vendus seront facturés au nom et à l'adresse du donneur d'ordre et aucune modification postérieure ne pourra être faite après l'adjudication. L'enchérisseur est réputé agir en son nom propre et s'engage à régler personnellement et immédiatement le lot. Il sera seul responsable de l'enchère portée sauf information préalable de sa qualité de mandataire dans les conditions indiquées ci-après. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire. En cas de manquements aux procédures d'identification et aux obligations de LCB-FT, AGUTTES se réserve la possibilité d'interdire à l'enchérisseur de porter les enchères, d'annuler ou de résilier la vente du lot.

Caution : Pour certains ventes ou lots dûment identifiés, AGUTTES se réserve le droit de demander aux potentiels enchérisseurs de verser avant la vente une caution d'un montant déterminé, ainsi que toutes autres garanties et/ ou références bancaires jugées nécessaires. Il est demandé aux enchérisseurs de contacter AGUTTES au plus tard trois jours ouvrés avant la vente afin de procéder à la vérification des garanties données. Les dépôts de garantie sont à effectuer en euros par virement ou carte bancaire sur : <https://www.aguttes.com/depot-caution>. Dans le cas où l'enchérisseur ne serait pas adjudicataire lors de la vente, AGUTTES procèdera au remboursement de la caution perçue dans un délai de 5 jours ouvrables après la vente, sans intérêts sous réserve de tout droit de compensation. L'enchérisseur reconnaît et accepte que seront à sa charge exclusive les éventuelles pertes engendrées par les variations des taux de change ou les frais bancaires liés à ce transfert.

Mandat par un tiers : Tout enchérisseur est censé enchérir pour son propre compte et est tenu pour seul responsable de l'enchère. L'enchérisseur disposant d'un mandat devra informer AGUTTES de l'existence de celui-ci lors de la procédure d'identification et d'enregistrement et produire une copie du mandat et tous autres documents sollicités par AGUTTES. Dans un tel cas, l'enchérisseur et le mandant seront solidairement responsables.

Direction de la vente : Le commissaire-priseur dirige la vente en veillant à la liberté et à l'égalité entre les enchérisseurs, tout en respectant les usages établis par la profession. Le commissaire-priseur assure la police de la vente et se réserve le droit d'interdire l'accès à la salle de vente à tout enchérisseur potentiel pour justes motifs. Il se réserve le droit de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer, retirer, réunir ou séparer tout lot de la vente.

Adjudication : Le plus offrant et le dernier enchérisseur sera l'adjudicataire, tous moyens admis confondus (ordre, internet, téléphone, sur place, etc.). L'adjudication se matérialise par le prononcé du mot « Adjugé » lequel forme le contrat de vente entre le vendeur et l'adjudicataire. Chaque lot est identifié avec un numéro correspondant au numéro qui lui est attribué sur le catalogue de la vente. Il est interdit aux vendeurs d'enchérir directement sur les lots leur appartenant. En cas de « double-enchère » simultanée reconnue effective par le commissaire-priseur, le lot sera remis en vente, tous les enchérisseurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

Rétractation : Chaque enchère portée et chaque adjudication sont définitives. Chaque enchère engage celle ou celui qui l'a portée, étant rappelé que l'adjudicataire ne peut se rétracter qu'il soit en salle, au téléphone, en ligne ou sur exécution de son ordre d'achat.

Transfert des risques et de la propriété : Le transfert de propriété et des risques entre le vendeur et l'adjudicataire s'opère par le prononcé du mot « adjudgé » par le commissaire-priseur. AGUTTES décline toute responsabilité quant aux pertes et dommages que les lots pourraient subir à compter de l'adjudication, l'adjudicataire devant faire assurer les lots acquis dès l'adjudication.

III- EXÉCUTION DE LA VENTE

Commission d'achat : L'adjudicataire devra s'acquitter en sus du prix d'adjudication, par lot, des honoraires acheteurs applicables à chaque lot. Le mode de calcul des honoraires acheteurs pour les différentes catégories de lots est précisé ci-après (cf. article VI - CONDITIONS PARTICULIÈRES).

Outre le prix d'adjudication et les honoraires acheteur, l'adjudicataire devra régler toutes les taxes incluant la TVA ainsi que les éventuels frais de dossier, de manutention et de stockage ainsi que toutes les autres sommes qui seraient dues en cas de retard de paiement mentionnées ci-après.

Les acquéreurs via les plateformes *Live* paieront, en sus des enchères et des frais acheteurs, une commission complémentaire qui sera intégralement reversée aux plateformes (cf. article II- LA VENTE : Inscription à la vente).

Conditions de paiement : Le paiement des sommes dues devra être effectué « **comptant** » par l'adjudicataire, dès l'adjudication. Le paiement est effectué en euros. Les commissions bancaires éventuelles sont à la charge de l'adjudicataire et ne sont pas déduites des sommes dues. Si l'adjudicataire n'est pas présent physiquement lors de la vente, il recevra sa facture par courriel.

Retard de paiement et pénalités : Aucun délai de paiement ne sera accordé à l'acheteur sauf accord exprès du vendeur. Tout délai de paiement accordé par le vendeur entrainera l'application des pénalités suivantes qui seront acquises à AGUTTES et s'ajouteront aux montants prévus ci-dessous pour l'adjudicataire défaillant, à savoir :

- Si le délai de paiement est inférieur ou égal à 3 mois à compter de la vente : 3%^{HT} soit 3,6%^{TTC} du montant total du bordereau acheteur
- Si le délai de paiement est supérieur à 3 mois à compter de la vente : 5%^{HT} soit 6%^{TTC} du montant total du bordereau acheteur.

TVA : Le taux de TVA est de 20% (ou 5,5% pour les livres). Par principe, les lots non marqués seront vendus sous le régime de la TVA sur la marge. La commission d'achat et les frais annexes seront majorés d'un montant tenant lieu de TVA, lequel ne sera pas mentionné séparément dans nos bordereaux. Par exception, et à la demande du vendeur, le régime général de la TVA pourra être appliqué pour les biens mis en vente par un professionnel de l'UE. Ces biens seront marqués par le signe ◊.

Cas de remboursements possibles de TVA à l'acquéreur :

- Le professionnel de l'Union Européenne, (i) sur communication de son numéro de TVA intra-communautaire et (ii) fournissant la preuve de l'export du lot depuis la France vers un autre État membre ;
- Le non-résident de l'Union Européenne sur communication (i) du document douanier d'export hors Union Européenne sur lequel AGUTTES figure comme expéditeur (ii) dans un délai de 3 mois suivant la date de vente aux enchères ou la date d'obtention de la licence d'exportation.

Modalités de règlement : Les moyens de paiement légaux acceptés (les paiements par carte bancaire ou virement étant vivement recommandés) :

- **Virement bancaire :** provenant du compte de l'acheteur et indiquant le numéro de facture :

IBAN FR76 3006 6109 1300 0203 7410 222 – BIC CMCIFRPP
Titulaire du compte AGUTTES
Domiciliation CIC PARIS ETOILE ENTREPRISES
178 RUE DE COURCELLES - 75017 PARIS

- **Espèces :** en vertu des articles L.112-6 et D.112-3 du Code monétaire et financier : (i) jusqu'à 1000 € pour les résidents fiscaux français ou les personnes agissant pour les besoins d'une activité professionnelle ; (ii) jusqu'à 15 000 € pour les particuliers qui ont leur domicile fiscal à l'étranger (sur présentation de passeport et de justificatif de domicile) ;
- **Carte bancaire** sur le terminal ou à distance (sur <https://www.aguttes.com/paiement-en-ligne>). Les frais bancaires, qui oscillent habituellement entre 1 et 2,5%, ne sont pas à la charge de l'étude. Les paiements fractionnés en plusieurs fois pour un même lot avec la même carte ne sont pas autorisés ;



- **Chèque (en dernier recours)** : Sur présentation de deux pièces d'identité. Aucun délai d'encaissement n'est accepté en cas de paiement par chèque. La délivrance ne sera possible que vingt jours après le paiement. Les chèques étrangers ne sont pas acceptés.

Conformément à ses obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en application de l'article L.561-2 du Code Monétaire et Financier, AGUTTES se réserve le droit d'obtenir un justificatif des fonds. En tout état de cause, en cas de paiement par un tiers, des justificatifs sur le lien avec le tiers payeur devront être fournis par l'adjudicataire. AGUTTES se réserve le droit de refuser le paiement en espèces effectué par un tiers.

Adjudicataire défaillant : À défaut de paiement comptant par l'adjudicataire, le bien pourra être remis en vente sur réitération des enchères à la demande du vendeur conformément à la procédure de l'article L.321-14 du Code de commerce. Si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente sera résolue de plein droit. En tout état de cause, l'adjudicataire défaillant ne peut invoquer la résolution du contrat pour se soustraire aux obligations qui sont les siennes.

Responsabilité de l'adjudicataire défaillant : Dans tous les cas l'acquéreur défaillant sera tenu, du fait de son défaut ou retard de paiement, de payer à AGUTTES :
• En cas de revente sur procédure de réitération des enchères, (i) la moins-value subie par le vendeur du fait de la deuxième vente, (ii) la perte d'honoraires subies par AGUTTES, (iii) les frais engagés pour cette deuxième vente ;
• Tous les frais et accessoires engagés par AGUTTES relatifs au recouvrement des factures impayées (incluant les frais d'avocat, les frais administratifs et tous autres frais liés au recouvrement), ainsi que les dommages et intérêts permettant de compenser le préjudice subi par AGUTTES ;
• Les pénalités de retard calculées en appliquant des taux d'intérêt au taux directeur (taux de refinancement ou Refi) semestriel de la Banque centrale européenne (BCE) en vigueur, majoré de cinq points sur la totalité des sommes dues ;
• Les dommages et intérêts permettant de compenser le préjudice subi par AGUTTES (frais, honoraires et commissions d'achat, TVA, stockage, etc.).

AGUTTES se réserve la possibilité de :

- Communiquer le nom et les coordonnées de l'acquéreur défaillant au vendeur afin de permettre à ce dernier de faire valoir ses droits ;
- Conserver à titre de dommages et intérêts toutes les sommes qui auraient été versées par l'adjudicataire préalablement à l'annulation de la vente ;
- Procéder à l'encaissement de la caution versée par l'adjudicataire, à titre de compensation avec toutes les sommes dues par l'adjudicataire et / ou à titre de dommages et intérêts ;
- Exercer ou faire exercer tous les droits et recours, notamment le droit de rétention, sur tout bien de l'acquéreur défaillant dont AGUTTES aurait la garde jusqu'au règlement complet par ledit acquéreur, et saisir les tribunaux compétents pour recouvrer les sommes dues ;
- Procéder à la compensation de tout montant dû à l'adjudicataire avec tout montant impayé par l'adjudicataire concernant un lot ou tout dommage subi par AGUTTES à la suite d'une violation des présentes CGV par l'adjudicataire ;
- Interdire à l'adjudicataire défaillant d'enchérir dans les prochaines ventes organisées par AGUTTES ou bien de subordonner la possibilité d'y enchérir au versement d'une provision préalable ;
- Procéder à l'inscription de l'adjudicataire défaillant sur un fichier des mauvais payeurs partagé entre les différentes maisons de vente adhérentes. AGUTTES est en effet adhérent au Registre central de prévention des impayés des Commissaires-priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev 15, rue Freycinet 75016 Paris. AGUTTES est également adhérente du service Témis permettant la consultation et l'alimentation du fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères. Aguttes se réserve le droit d'inscrire au fichier Témis l'adjudicataire défaillant ou son représentant, ayant pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'adjudicataire défaillant auprès des Opérateurs de vente volontaires adhérents et de lui interdire l'utilisation de la plateforme Interenchères. En outre, AGUTTES se réserve le droit de bloquer l'accès de l'adjudicataire défaillant à la plateforme Drouot et à d'autres plateformes de vente en ligne partenaires.

Retrait et stockage des lots : Un lot adjugé ne pourra être délivré à l'acheteur qu'après paiement intégral du bordereau d'achat et de toutes les sommes / pénalités qui seraient dues par l'adjudicataire, encaissés sur le compte bancaire d'AGUTTES. En conséquence, dans le cas où le bordereau acheteur comporterait plusieurs lots et en cas de paiement partiel du bordereau acheteur et/ou à défaut de

paiement total ou partiel des autres sommes/pénalités dues par l'adjudicataire, aucun des lots inclus dans le bordereau acheteur ne sera délivré par AGUTTES à l'adjudicataire. Tous les lots seront délivrés à l'adjudicataire le jour du paiement total du bordereau acheteur et des sommes/pénalités dues par l'adjudicataire. Les lots seront délivrés à l'acquéreur en personne après présentation de tout document prouvant son identité ou au tiers qu'il aura désigné et à qui il aura confié une procuration originale et une copie de sa pièce d'identité. Le retrait des lots est réalisé aux frais et aux risques de l'adjudicataire uniquement.

Les lots qui n'auront pas été retirés le jour même après la fin de la vente seront à enlever sur rendez-vous par l'acheteur auprès de la personne mentionnée à cet effet sur la page de contacts qui se situe au début du catalogue. Le lieu de délivrance sera indiqué dans l'email accompagnant l'envoi de la facture.

Les frais de stockage applicables sont mentionnés ci-après (cf. article VI - CONDITIONS PARTICULIÈRES).

Revente des lots payés et non récupérés : Dans le cas où un ou des lot(s) adjugé(s) et payé(s) en cours d'une vente aux enchères n'aurai(ent) toujours pas été enlevé(s) par l'acquéreur dans les délais convenus dans les « conditions particulières » ci-après et que les frais de stockage, de garde et de conservation applicables en viendraient à dépasser la valeur d'adjudication du ou des lot(s), AGUTTES se réserve la possibilité de les vendre afin de se rembourser l'intégralité des frais lui étant dus.

IV- DROIT DE PRÉEMPTION

L'État français peut exercer sur toute vente publique ou de gré à gré de biens culturels un droit de préemption. L'État dispose d'un délai de 15 jours à compter de la vente publique pour confirmer l'exercice de son droit de préemption et se subroger à l'acheteur. À défaut d'une confirmation écrite par l'État de son intention d'exercer ce droit dans le délai imparti, la vente sera considérée comme définitive et irrévocable.

V- EXPORTATION

Dans le cas d'un bordereau acheteur libellé à une adresse à l'étranger, il est précisé que certains lots sont assujettis à des formalités d'exportation (demandes de certificat pour un bien culturel, licence d'exportation). Ces lots ne pourront être délivrés qu'à un transitaire dûment habilité. Les formalités sont du ressort de l'acquéreur et peuvent requérir un délai de 4 mois. AGUTTES est à la disposition de ses acheteurs pour les orienter dans ces démarches ou pour transmettre les demandes à l'administration concernée. Cependant, AGUTTES ne pourra être tenu responsable des retards, refus ou autres décisions administratives défavorables, ni de tout manquement à la réglementation en matière d'exportation. Les délais d'exportation ou les refus de l'administration ne pourront en aucun cas justifier une absence ou un retard de paiement par l'acheteur, ni entraîner une annulation ou modification de la vente. L'acquéreur est seul responsable de l'ensemble des formalités et des délais administratifs applicables, qu'il s'engage à respecter.

VI- CONDITIONS PARTICULIÈRES

1 - CALCUL DES HONORAIRES ACHETEURS

L'adjudicataire devra s'acquitter, en sus du prix d'adjudication, par lot, des honoraires acheteurs suivants :

- Pour les ventes des départements Bijoux (non cataloguées dites listées ou online), Montres, Art impressionniste & moderne, Tableaux & Dessins anciens, Design, Mobilier & Objet d'art, Haute époque, Collections, Cartes de collection, Sports, Mode & Maroquinerie (honoraires dégressifs) :

- 25%^{HT} + TVA au taux en vigueur soit 30% ^{TTC} sur les premiers 900 000 € ;
- 23%^{HT} + TVA au taux en vigueur soit 27,6% ^{TTC} au-delà de 900 001 € ;

- Pour les ventes des départements Bijoux (cataloguées), Art contemporain, Peintres & Arts d'Asie, Automobilia (honoraires dégressifs) :

- 26 %^{HT} + TVA au taux en vigueur soit 31,2 % ^{TTC} sur les premiers 900 000 € ;
- 23 %^{HT} + TVA au taux en vigueur soit 27,6 % ^{TTC} au-delà de 900 001 € ;

- Pour les ventes des départements Violons & Archets, Vins & Spiritueux :

- 21%^{HT} + TVA au taux en vigueur soit 25,2% ^{TTC} ;

- Pour les ventes de livres et manuscrits bénéficiant d'une TVA réduite :

- 25%^{HT} soit 26,37% ^{TTC} ;

- Pour les ventes du département Automobiles de collection (honoraires dégressifs) :

- 16%^{HT} + TVA au taux en vigueur soit 19,2% ^{TTC} sur les premiers 900 000 € inclus ;
- 12%^{HT} + TVA au taux en vigueur soit 14,4 % ^{TTC} au-delà de 900 001 €.

2- FRAIS DE STOCKAGE

Le stockage des biens ayant fait l'objet d'une adjudication dans le cadre d'une vente aux enchères ou d'une vente de gré à gré qui ne seraient pas enlevés par l'acheteur à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant la vente (jour de vente inclus), sera facturé comme suit (chaque journée ou semaine commencée étant due) :

- **Bijoux et / ou articles d'horlogerie** : 30€^{HT} / jour de stockage ;

- **Vin** : 1 €^{HT} / col et par jour, sans préjudice des frais éventuellement appliqués par iCave ;

- **Véhicules** : frais de stockage et de transport forfaitaires de 350 €^{HT}, augmentés d'un montant de 40 €^{HT} / jour à partir du mercredi suivant la vente inclus ;

- **Autres lots** : 3 €^{HT} / jour pour les lots de moins de 1 m³ et 5 €^{HT} / jour pour les lots de plus de 1 m³.

3- OBJETS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES

Les objets mécaniques ou électriques proposés à la vente par AGUTTES sont exclusivement proposés à titre décoratif. En tant que biens d'occasion, AGUTTES ne certifie en aucun cas leur état de fonctionnement et n'offre aucune garantie quant à leur performance. Nous recommandons aux acheteurs de venir voir les lots lors des expositions publiques avec un expert en la matière, et de faire vérifier le mécanisme électrique ou mécanique par un professionnel avant toute mise en marche.

4- MONTRES ET HORLOGES

Les articles d'horlogerie que nous vendons sont tous des biens d'occasion, ayant pour la plupart subi des réparations engendrant le remplacement de certaines pièces qui peuvent alors ne pas être d'origine. AGUTTES ne donne aucune garantie sur l'authenticité, la condition, ou le caractère original des composants d'un article d'horlogerie.

Les horloges peuvent être vendues sans pendules, poids ou clés et sauf mention expresse contraire, leur présence n'est pas garantie. Les bracelets de montres peuvent ne pas être d'origine et ne pas être authentiques.

Les montres de collection nécessitent un entretien général et régulier : des réparations ou révisions peuvent s'avérer nécessaires. Toutes ces réparations et révisions et tous les contrôles d'état de fonctionnement sont à la charge exclusive de l'acheteur, AGUTTES n'offrant aucune garantie sur leur bon état de marche. AGUTTES recommande aux acheteurs de faire vérifier les montres par un horloger qualifié avant toute utilisation.

5- BIJOUX, PIERRES, OR ET MÉTAUX PRÉCIEUX

Certains lots contenant de l'or, du platine ou de l'argent peuvent être soumis à un contrôle par le bureau de garantie territorialement compétent afin de les soumettre à des tests d'alliage et de les poinçonner préalablement à la vente. AGUTTES n'engage en aucun cas sa responsabilité sur les conclusions du bureau de garantie. Les pierres précieuses de couleur (comme les rubis, les saphirs et les émeraudes) peuvent avoir été traitées pour améliorer leur apparence, par des méthodes telles que la chauffe ou l'huilage. Ces méthodes sont admises par l'industrie mondiale de la bijouterie mais peuvent fragiliser les pierres précieuses et/ou rendre nécessaire une attention particulière au fil du temps.

Tous les types de pierres précieuses peuvent avoir été traités pour en améliorer la qualité. L'acheteur peut solliciter l'élaboration d'un rapport de gemmologie pour tout lot, dès lors que la demande est adressée à AGUTTES au moins deux semaines avant la date de la vente, et que l'acheteur s'acquitte des frais afférents.

AGUTTES ne fait pas établir de rapport gemmologique pour chaque pierre précieuse mise à prix dans ses ventes aux enchères. L'absence de certificat ne garantit pas que les pierres n'ont pas été traitées. Lorsqu'AGUTTES fait établir de tels rapports auprès de laboratoires de gemmologie internationalement reconnus, lesdits rapports sont mentionnés et décrits au catalogue. En raison des différences d'approches et de technologies, les laboratoires peuvent ne pas être d'accord sur le traitement ou non d'une pierre précieuse particulière, sur l'ampleur du traitement ou sur son caractère permanent. Les laboratoires de gemmologie signalent uniquement les améliorations ou les traitements dont ils ont connaissance à la date du rapport qui reflète leur opinion. AGUTTES ne garantit pas et n'est aucunement responsable des rapports ou certificats établis par un laboratoire de gemmologie qui pourrait accompagner un lot.

6- MOBILIER

Sans mention expresse indiquée dans le descriptif du lot, la présence de clés n'est aucunement garantie. L'acheteur reconnaît que l'absence de clé ne peut en aucun cas justifier un refus de paiement ou une réclamation.

7- ESPÈCES VÉGÉTALES ET ANIMALES PROTÉGÉES

Les objets composés partiellement ou entièrement de matériaux provenant d'espèces de flore et de faune en voie d'extinction et/ou protégées sont marqués par le symbole ~ dans le catalogue. Le législateur impose de règles strictes pour l'utilisation commerciale de ces matériaux, en particulier en ce qui concerne le commerce de l'ivoire.

Les acheteurs sont informés que l'importation de tout bien composé de ces matériaux est interdite par de nombreux pays, ou bien exigent un permis ou un certificat délivré par les autorités compétentes des pays d'exportation et d'importation des biens. Les acheteurs sont entièrement responsables du bon respect des normes réglementaires et législatives applicables à l'exportation ou l'importation des biens composés partiellement ou totalement de matériaux provenant d'espèces en voie d'extinction et/ou protégées. AGUTTES ne sera en aucun cas responsable de l'impossibilité d'exporter ou d'importer un tel bien, et cela ne pourra être retenu pour justifier une demande de résolution ou d'annulation de la vente. L'acheteur est seul responsable de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires pour l'acquisition ou le transport de ces objets.

8- VIN

Les bouteilles anciennes peuvent naturellement être fragilisées avec le temps et les transports. AGUTTES ne pourra être considéré comme responsable de l'état du bouchon.

Les ventes de vins sont des ventes sur désignation, c'est-à-dire des ventes d'objets désignés au moment de la vente, mais non exposés. Le retrait des lots directement après la vente est donc exclu. Leur retrait est uniquement possible sur rendez-vous. L'acheteur doit envoyer un courriel accompagné de son bordereau acquitté à l'adresse électronique suivante : retraits.aguttes@icave.eu. Les lots seront disponibles dans les locaux de la société iCave, située au : 5, Chemin des Montquartiers – 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX – FRANCE.

9- AUTOMOBILES

Description des lots : Pour des raisons administratives et sauf indication contraire, les désignations des véhicules (modèle, type, année...) reprennent, sauf exception, les indications portées sur les titres de circulation.

État des lots : Il est précisé que :

- L'état d'une automobile peut varier entre le moment de sa description au catalogue, celui de sa présentation à la vente et jusqu'au moment de la prise en main du lot par l'adjudicataire.
- Des véhicules peuvent être vendus sans contrôle technique en raison de leur âge, leur état non roulant ou de leur caractère de compétition.
- Les véhicules provenant de l'étranger sont présentés sans contrôle technique français.

Les véhicules proposés sont d'une époque où les conditions de sécurité et les performances étaient inférieurs à celles d'aujourd'hui. Une grande prudence est recommandée aux acheteurs lors de la première prise en main. Il est notamment conseillé, avant toute utilisation, de procéder à une remise en route et d'effectuer toutes les vérifications nécessaires au bon fonctionnement du véhicule (niveau d'huile, pression des pneus, etc.).

Obligations supplémentaires de l'adjudicataire

- L'adjudicataire devra accomplir, sous sa responsabilité et à ses frais, toutes les formalités nécessaires dans les délais légaux pour le changement d'immatriculation du véhicule acquis.
- L'adjudicataire devra organiser le transport du lot acquis qui s'effectuera à ses risques et à ses frais.

Retrait et stockage des lots : Les véhicules sont stockés dès le lendemain de la vente dans un local fermé et sécurisé à toute proximité de Paris. Ils pourront être retirés sur rendez-vous, à partir du mardi suivant la date de la vente et après règlement intégral du montant d'adjudication et des frais, du lundi au vendredi jusqu'à 16h30 au plus tard. Il est rappelé que le transfert de risques s'opère dès l'adjudication. AGUTTES décline toute responsabilité quant aux dommages que le véhicule pourrait subir postérieurement à l'adjudication.

VII- DONNÉES PERSONNELLES

Les enchérisseurs sont informés qu'AGUTTES est susceptible de collecter et traiter les données les concernant conformément au Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données à caractère personnel.

Les données sont collectées aux fins de gestion de leurs relations contractuelles ou précontractuelles (enregistrement à la vente, facturation, comptabilité, règlements, communication...). Ces données sont constituées d'informations telles que : noms, prénoms, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone, coordonnées bancaires.

Les enchérisseurs sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, à la portabilité, d'opposition et de limitation à l'égard de ces données auprès d'AGUTTES. Les demandes doivent être exercées par écrit à l'adresse : communication@aguttes.com. Toute réclamation sur la législation applicable en matière de protection des données peut être portée devant la CNIL : www.cnil.fr.

VIII- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

AGUTTES est propriétaire de tout droit de reproduction des biens vendus avant et après la vente. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon. La vente d'un lot n'implique en aucun cas cession des droits de propriété intellectuelle éventuellement applicables (représentation et/ou reproduction) sur l'œuvre.

IX- LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

Les présentes CGV et les droits et obligations en découlant seront régis par la loi française.

Toute action en justice relative aux activités de vente d'AGUTTES sera tranchée par le Tribunal Judiciaire compétent en France, conformément à l'article L.321-37 du Code de commerce. En particulier, toutes les actions en justice impliquant des adjudicataires et / ou enchérisseurs ayant la qualité de commerçant seront tranchés par le Tribunal judiciaire de Nanterre.

Les enchérisseurs, adjudicataires ainsi que leurs mandataires reconnaissent que Neuilly-sur-Seine est le lieu d'exécution des prestations exclusif d'AGUTTES.

Les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prisées et des ventes volontaires et judiciaires de meuble aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prisée.

Pour toute difficulté, le Commissaire du Gouvernement près du Conseil des maisons de vente peut être saisi gratuitement en vue de parvenir à une solution amiable. Les réclamations se font par voie postale au 19 avenue de l'Opéra, 75001 Paris ou en ligne sur le lien suivant : <https://conseilmaisonsdevente.fr/fr/reclamation>. Il est également possible de déposer une demande de règlement à l'amiable sur une plateforme européenne de règlement de litiges en ligne entre consommateurs et professionnel, accessible sur le lien suivant : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR>.

X- SATISFACTION CLIENT

Si un client estime ne pas avoir reçu de réponse satisfaisante, il lui est conseillé de contacter directement, et en priorité, le responsable du département concerné. En l'absence de réponse dans le délai prévu, il peut alors solliciter le service clients à l'adresse serviceclients@aguttes.com, ce service est rattaché à la Direction Qualité de la SVV Aguttes.



Post-war & Art contemporain

PROCHAINES VENTES
19 ET 26 NOVEMBRE 2025

Antonio Seguí (1934 - 2022)
Vitrina de libros, 2018 (détail)
En vente le 19 novembre

Contact : Ophélie Guillerot
+33 1 47 45 93 02 • guillerot@aguttes.com

AGUTTES

LA MAISON AGUTTES



Exposition *Post-war & Art contemporain* en avril 2024. Au centre : Fabienne Verdier (née en 1962). *Tectonique*, 2017. Vendus 260 000€

PLUS DE 50 ANS DE PASSION DES ENCHÈRES

Fondée à Clermont-Ferrand en 1974 par Claude Aguttes, la maison de ventes aux enchères Aguttes se compose aujourd'hui d'une équipe de 60 personnes, passionnée et qui constitue sa qualité première. Elle s'est hissée au fil des années, au rang d'acteur majeur du marché de l'art. Restée indépendante et familiale, avec trois enfants actifs, elle est au service de la transmission. Avec une salle des ventes située dans l'ouest parisien et des bureaux de représentation en région, à Bruxelles et Genève, Aguttes se distingue par son service personnalisé et sa réactivité. Ses 17 départements, portés par des experts et spécialistes internalisés, permettent la valorisation et la vente de grandes collections, de tableaux, de bijoux et d'automobiles, d'objets d'art et d'exception. Avec sa force de frappe en promotion et sa culture de la performance, la maison vise l'excellence et enregistre régulièrement des records mondiaux. Consciente de la confiance que lui accordent ses vendeurs, elle reste au service de ces derniers avant tout.

NOTRE MISSION : L'ART ET LA PASSION DE LA TRANSMISSION

L'ensemble des collaborateurs de la maison est au service du beau, de la transmission émotionnelle et intellectuelle entre les collectionneurs. Chaque œuvre d'art doit être défendue au mieux sur le marché avec passion. L'obtention du meilleur prix d'adjudication est l'objectif intrinsèque de la vente aux enchères. Nos responsables de départements s'engagent personnellement à honorer la confiance de leurs clients en garantissant leurs intérêts et en les conseillant. C'est l'ADN de notre maison familiale.

POURQUOI AGUTTES ?

Expertise

Plus de 17 départements spécialisés

Accompagnement personnalisé

Agilité pour la vente de lots à fort potentiel

Records à l'international

Plus de 50% d'acheteurs étrangers

Culture de l'excellence

Pour des lots allant de 10 000 à 2 millions d'euros

Fréquence des ventes

4 ventes aux enchères annuelles par spécialité

DÉPARTEMENTS SPÉCIALISÉS & SERVICES

Pour inclure vos biens, contactez-nous !
Estimations gratuites et confidentielles sur rendez-vous

Art impressionniste & moderne

Pierre-Alban Vinquant
+33 1 47 45 08 20 • +33 7 64 41 09 04
vinquant@aguttes.com

Arts d'Asie

Clémentine Guyot
+33 1 47 45 00 90 • +33 7 83 19 05 89
guyot@aguttes.com

Arts décoratifs du XX^e & Design

Jessica Remy-Catanese
+33 1 47 45 08 22 • +33 7 61 72 43 19
remy@aguttes.com

Automobiles de collection Automobilia

Gautier Rossignol
+33 1 47 45 93 01 • +33 7 45 13 75 78
rossignol@aguttes.com

Bijoux & Perles fines

Philippine Dupré la Tour
+33 1 41 92 06 42 • +33 6 17 50 75 44
duprelatour@aguttes.com

Cartes de collection Sports

François Thierry
+33 1 41 92 06 69
thierry@aguttes.com

Collections particulières

Sophie Perrine
+33 1 41 92 06 44 • +33 7 60 78 10 27
perrine@aguttes.com

Grands vins & Spiritueux

Pierre-Luc Nourry
+33 1 47 45 91 50 • +33 7 63 44 69 56
nourry@aguttes.com

Instruments de musique & Archets

Hector Chemelle
+33 1 41 92 06 68 • +33 7 69 02 70 85
chemelle@aguttes.com

Livres anciens & modernes Affiches, Manuscrits & Autographes

Sophie Perrine
+33 1 41 92 06 44 • +33 7 60 78 10 27
perrine@aguttes.com

Mobilier & Objets d'art Haute époque

Grégoire de Thoury
+33 1 41 92 06 46 • +33 7 62 02 04 72
thoury@aguttes.com

Mode & Maroquinerie

Agathe de Drouas
+33 7 62 87 10 69
drouas@aguttes.com

Montres de collection

Claire Hofmann
+33 1 47 45 93 08 • +33 7 49 97 32 28
hofmann@aguttes.com

Peintres d'Asie : Chine & Vietnam

Charlotte Aguttes-Reynier
+33 1 41 92 06 49 • +33 6 63 58 21 82
reynier@aguttes.com

Post-war & Art contemporain

Ophélie Guillerot
+33 1 47 45 93 02 • +33 7 60 78 10 07
guillerot@aguttes.com

Tableaux & Dessins anciens

Victoria Damidot
+33 1 47 45 91 57
damidot@aguttes.com

Inventaires & Partages

Claude Aguttes et Sophie Perrine,
commissaires-priseurs
+33 1 41 92 06 44 • perrine@aguttes.com

MAISON DE VENTES AUX ENCHÈRES

Aguttes Neuilly

+33 1 47 45 55 55

164 bis, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

BUREAUX DE REPRÉSENTATION

Aix-en-Provence

Adrien Lacroix
+33 6 69 33 85 94 • adrien@aguttes.com

Lille

Pauline Boddaert
+33 6 99 02 22 63 • boddaert@aguttes.com

Lyon

Haude Le Roux
+33 4 37 24 24 24 • leroux@aguttes.com

Régions Ouest

Marie de Calbiac
+33 7 60 78 08 77 • calbiac@aguttes.com

Bruxelles

Ernest van Zuylen
+32 487 14 11 13 • vanzuylen@aguttes.com

Genève

Côme Bizouard de Montille
+41 225 196 884
montille.consultant@aguttes.com

VENTES À VENIR

2025 DE NOVEMBRE
À DÉCEMBRE

06 NOVEMBRE
À 14H30

Peintres d’Asie
Art moderne vietnamien
AGUTTES NEUILLY

12 NOVEMBRE
À 11H

Automobilia | Michelin, émail
& réclame d'antan
Collection de M. L. – Partie 2
AGUTTES NEUILLY

13 NOVEMBRE
À 14H30

Un automne moderne
Art impressionniste & moderne
AGUTTES NEUILLY

18 NOVEMBRE
À 14H30

Arts décoratifs du XX°
& Design
AGUTTES NEUILLY

19 NOVEMBRE
À 14H30

Art de la bande dessinée
AGUTTES NEUILLY

19 NOVEMBRE
À 15H

Post-war & Art contemporain
AGUTTES NEUILLY

20 NOVEMBRE
À 10H

Grands vins & Spiritueux
AGUTTES NEUILLY

25 NOVEMBRE
À 14H30

Art impressionniste & moderne
AGUTTES NEUILLY

26 NOVEMBRE
À 14H30

Post-war & Art contemporain
AGUTTES NEUILLY

28 NOVEMBRE
À 14H30

Instruments & Archets
du quatuor
AGUTTES NEUILLY

30 NOVEMBRE
À 15H

Automobiles de collection
La Vente d’Automne
ESPACE CHAMPERRET, PARIS

02 DÉCEMBRE
À 10H

Arts d’Asie
AGUTTES NEUILLY

03 DÉCEMBRE
À 14H30

Bijoux
AGUTTES NEUILLY

04 DÉCEMBRE
À 14H30

Maîtres anciens
AGUTTES NEUILLY

05 DÉCEMBRE
À 14H30

Livres & Manuscrits
AGUTTES NEUILLY

JUSQU’AU

08 DÉCEMBRE
À PARTIR DE 12H

Automobilia
La vente de Noël
ONLINE ONLY

08 DÉCEMBRE
À 17H

Montres de collection
AGUTTES NEUILLY

10 DÉCEMBRE
À 14H30

Bijoux
AGUTTES NEUILLY



Ce calendrier est sujet à modifications.
Retrouvez toutes nos dates de ventes sur **aguttes.com**



AGUTTES